



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Question écrite

Nom et prénom du/des Conseiller(s) communal(aux) interpellant(s) :	Jonathan de Patoul
Date d'envoi :	03/09/26

Titre de la QE : Suivi de la situation à la résidence la Forêt

Monsieur le Bourgmestre,

Il y a plus d'un je vous interrogeais sur la situation et les problèmes à la résidence La Forêt, avenue de Putdael.

Qu'en est-il de la situation aujourd'hui ? Certains éléments restent toujours préoccupants. En témoigne la sortie d'un communiqué du média d'enquête indépendant National 4 en juillet dernier (<https://nationale4.be/enquetes/laffaire-rodriquez-boulatiour/>). L'investigation porte sur un réseau de 10 résidences, dont celle de La Forêt, exploitée par une seule et même famille. Outre des témoignages de maltraitance, le média fait également état de fraudes sociales portant sur des montants considérables.

À la lumière de ces nouveaux éléments, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Avez-vous reçu de nouvelles plaintes, à votre cabinet ou déposées à la police, au sujet de la résidence La Forêt ? Si oui, sur quoi portaient-elles ?
- La commune a-t-elle effectué un suivi auprès de la résidence au cours de cette dernière année ? Si oui, quelles en ont été les conclusions ?

- Avez-vous été en contact avec l'administration bruxelloise concernant une possible évolution de la législation sur la question de ces « maisons pirates » en région bruxelloise ?
- Compte tenu des lourdes accusations de maltraitance et de fraudes sociales dans la gestion de cette résidence par des personnes manifestement mal intentionnées, la commune continue-t-elle de recommander cette adresse ou d'envoyer des personnes à cette adresse via notre CPAS entre autres ? Si oui, pourquoi ?
- Avez-vous eu un contact avec d'autres communes en Belgique ayant été confrontées au même problème sur leur territoire avec le même système mis en place par la même famille et qui ont soutenu une fermeture de l'établissement ou à tout le moins un refus de collaboration ?

D'avance merci pour vos réponses